



Cette rubrique est alimentée par les envois de nos lecteurs. Qu'ils continuent à le faire en nous envoyant à [notre adresse](#) des scans de qualité, en précisant leurs sources.

Des commentaires et des activités possibles en classe sont toujours les bienvenus.

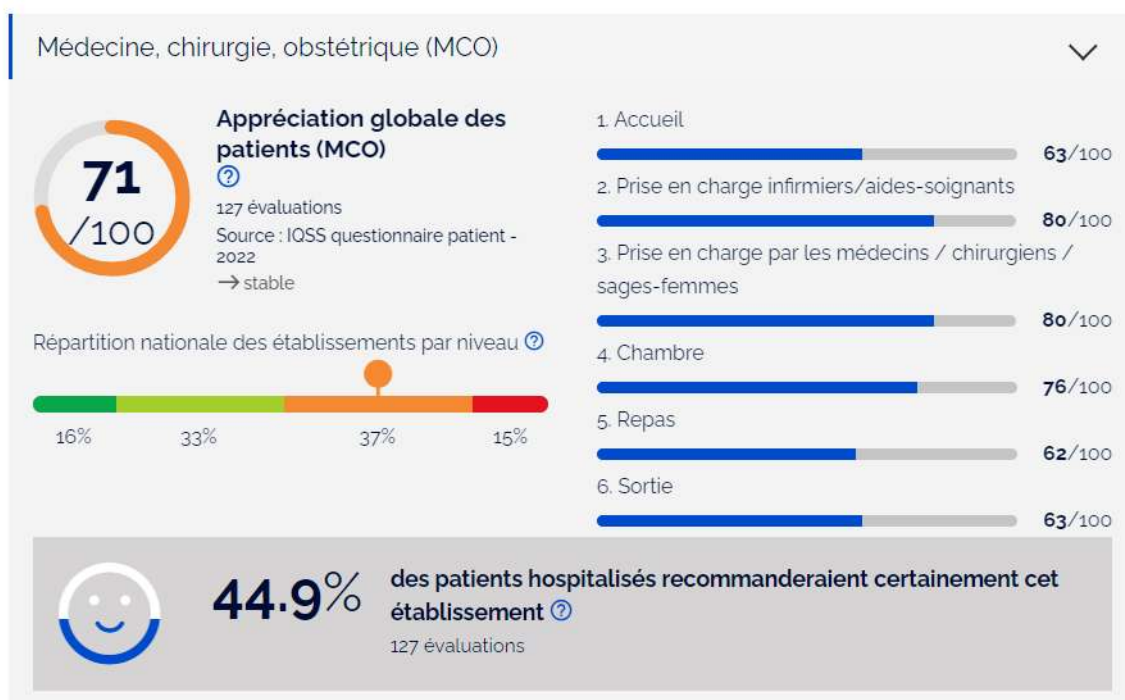
QUALITÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

Sur le site de la Haute Autorité de Santé on peut accéder à un [panorama de la qualité des établissements de santé](#).

Voici, par exemple, l'évaluation de la satisfaction et de l'expérience des patients dans un établissement de Meurthe et Moselle :

Satisfaction et expérience des patients

La mesure de la satisfaction et de l'expérience des patients est effectuée via des questionnaires remplis par les patients après leur séjour. Le questionnaire est adapté au type de séjour et concerne différentes étapes du parcours de soin.



En calculant la moyenne des « notes » attribuées aux 6 critères analysés, on obtient bien une moyenne de 71/100.

Cependant que signifie la répartition nationale des établissements par niveau ? Comment les couleurs du rouge au vert sont-elles réparties ? Quelle est leur signification ?

Les 127 évaluations forment-elles un panel suffisant pour conclure ?

LETTRE DU MOIS DE MARS DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU GRAND NANCY

Nous sommes habitués à la confusion entre « chiffre » et « nombre », un peu moins à la comparaison d'une surface et d'une distance !!!



**LE CHIFFRE
DU MOIS**

1307

C'est le nombre de dispositifs publicitaires recensés sur le Grand-Nancy par l'association Résistance à l'Agression Publicitaire.
Ce nombre est exactement le même qu'à la Métropole de Grenoble qui compte 445 000 habitants (200 000 de plus que sur le Grand-Nancy).
La surface totale d'affichage publicitaire de l'agglomération nancéienne 10 800m², soit la distance d'Essey-lès-Nancy à Ludres.

Ces chiffres vous interpellent ? La Métropole du Grand Nancy élabore son RLPI, une démarche qui a pour objectif de préserver l'environnement et le cadre de vie, tout en assurant la visibilité des acteurs économiques. En effet, ce document vise à réglementer les formats et l'implantation des dispositifs publicitaires dans les 20 communes du Grand Nancy, en adaptant la réglementation nationale aux enjeux du territoire.

La consultation est ouverte jusqu'au 31.05.2023, pour y participer : [cliquez ici.](#)

source : rapport synthétique RAP 2022